

Les câbles français labellisés

Avec plus de 9 000 personnes sur 50 sites, un chiffre d'affaires de près de 3 milliards d'euros chaque année, dont la moitié est réalisée à l'export, et près de 400 000 tonnes de câbles métalliques et fibres optiques produits chaque année, le secteur du câble électrique pèse lourd dans l'industrie française.

Pour aller plus loin dans la reconnaissance de leur travail, le Sycabel, syndicat professionnel du domaine et ses adhérents ont décidé de créer un label « *Câble de France* ». Ce label lancé le 6 mars attestera du respect de plusieurs critères « *identitaires* » pour les

câbles et matériels de raccordements associés, à savoir une politique de R&D au plus près des applications, une conception, un développement et une mise au point sur le territoire national « *en conformité avec les normes les plus exigeantes* », une fabrication dans des unités de production françaises « *dont les procédés sont optimisés en adéquation avec les impératifs réglementaires (certification ISO 9001 et 14001)* », une stratégie qualité partagée inscrite dans une démarche d'amélioration continue et une prise en compte des enjeux sociaux et sociétaux.

Selon le syndicat, ce label permettra en particulier aux entreprises

Les atouts des câbles et matériels de raccordements fabriqués dans l'Hexagone seront désormais identifiés par une marque professionnelle collective.

de s'exporter dans la catégorie « *premium* ». « *Les premières labellisations interviendront prochainement, promet-il. Sept sociétés membres du Sycabel ayant d'ores et déjà notifié leur demande d'adhésion pour de nombreuses familles de produits* ». ■